L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, no 75 rue du Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 15 OCTOBRE 1879

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 15 octobre.

—Temps couvert ou passablement couvert, vents d'est tournant au nord, température à peu près constamment la même, baisse du baromètre.

Température, du 14 octobre 1879.
Thermomètre de C. DURAND, Opticien.

6 heures du matin	Fahrenheit	Centigrade
Midi	80	26
3 P. M.	82	28
6 P. M.	80	26

Mariages, Naissances et Décès inscrits au Bureau de l'Etat dans les 24 heures :

MARIAGES—Jacques Pagnac à Mlle Eugénie Rouède.

Ernest Weiss à Mlle Mary Adiche.

NAISSANCES—Mme Nicole De Bouvens, une fille.
Mme Balthazar Ferry, une fille.
.. Andreas Frey, une fille.
.. Adolphe Hilsoll, une fille.
.. Chas. W'Hilsene, un garçon.
.. Paul Bonnecaze, un garçon.
.. Henry Kelvin, un garçon.
.. Isaac Resach, une fille.
.. Andrew Wenner, une fille.
.. John H. Dinnis, un garçon.
.. Joseph Beaudin, une fille.
.. Christopher Chabb Jr. un garçon.
.. Joseph Wegmann, une fille.
.. C. John Bennett, une fille.
.. Adolfo Rendon, une fille.
.. Germain Destillion, une fille.

Décès—Ellen F. Conner, 20 ans.
Peter Casey, 6 ans.
George Palmer, 12 heures.
Edith Hennessy, 7 heures.
Miss Ellen Hayes, 74 ans.
Miss Emily H. Minard, 44 ans.
Mary Alexander, 36 ans.
Miss Maria A. Vincent, s. 66 ans.
Mme Amélie Destrugue, 33 ans.
Louise Devine, s. 19 ans.
Enfant de Mme Emilie Dalpas.
Jacob Weiss, 79 ans.

Délégués républicains.—Les délégués à la Convention républicaine qui se réunit, dans notre ville, le 20 du courant, arrivent en foule des campagnes.

Le bruit court, depuis hier, que la presque unanimité des suffrages est acquise, pour le poste de gouverneur, à l'un des plus beaux et distingués de la paroisse Lafourche, et que la seconde place sera certainement offerte à un Orléanais dont le nom a déjà figuré sur une liste électorale.

Mais si les deux principales candidatures ne rencontrent guère d'opposition, il n'en est pas de même de la présidence des Etats-Unis, et on sait que dans chaque Etat les luttes qui précèdent le choix du premier magistrat de l'Union ont une importance qui n'échappe pas au politicien.

Quelques-uns des représentants—ceux qui, et grande partie sinon entièrement, sont redevables de leurs succès aux combinaisons de la douane—souhaitent ardemment le triomphe de M. John Sherman, et ne négligeront rien pour que l'assemblée la proclame; les autres ne veulent pas entendre parler de M. le ministre des finances nationales, malgré la reprise des paiements en espèces, la prime *des bonds* quatre pour cent, les discours irréconciliables prononcés dans le Maine et l'Ohio, les politesses constantes à l'égard des fonctionnaires du gouvernement; ils se cramponnent au général Grant et ne le lâcheront pas.

L'élection de délégués a lieu, aujourd'hui, à la Nelle-Orléans, et il ne faudrait pas s'étonner d'un excès de zèle ou d'enthousiasme. M. Badger, collector, s'offre, dit-on, aux votants du 4e arrêtés *ward*, et M. Jack Wharton, marshal, se porters candidat dans le dixième ward.

Comité démocrate de paroisse.—Le comité de paroisse a siégé, hier soir, à l'Odd Fellows' Hall. M. R.C. Shields occupait le fauteuil.

Sur la motion de M. Lionel Adams, le secrétaire a été chargé de remettre au secrétaire du nouveau comité tous les documents de l'ancien comité.

Et, sur la motion du même membre, le comité s'est ajourné *sine die*.

Aussitôt après l'adoption de la motion de M. Adams, le nouveau comité s'est réuni sous la présidence de M. Shields. Un *quorum* était présent.

Sur la motion de M. C. J. Larouche, le comité a procédé au choix d'un président intérimaire.

M. Larouche a présenté la candidature de M. Thomas J. Ford; M. Clark a présenté celle de M. W. H. James.

M. Ford a reçu 18 votes et M. James 15. M. Ford a été déclaré élu.

Pour les fonctions de secrétaire, les noms de MM. Jack Folrath et John Finn ont été proposés.

M. Folrath a reçu 21 votes, M. Finn 12. Le premier a été déclaré élu.

M. Larouche a fait la motion de former un comité de sept membres—un de chaque district—pour la vérification des pouvoirs.

Cette motion a soulevé de longs et de violents débats.

Quelques délégués ont demandé au président si les papiers qui se rattachent aux élections contestées du premier, deuxième et troisième wards ont été reçus.

Le président a soumis la question au secrétaire.

Le secrétaire lui a répondu qu'il ignorait qu'on dût demander le renseignement ce soir et qu'il n'était pas prêt à le donner.

M. Garidel a proposé l'adoption des réglements de l'ancien comité.

Beaucoup ont combattu la motion; ils ont exprimé le désir de connaître les réglements et on ont demandé la lecture; la-dessus, la confusion a été telle, que M. Garidel a retiré sa proposition.

Sur la motion de M. Adams, le manuel de Jefferson a été adopté en attendant les réglements du nouveau comité.

La question des élections contestées a été ensuite remise sur le tapis.

M. James a voulu savoir s'il y avait une protestation de son ward—le troisième—et a dit que s'il en existait une il désirait qu'elle fût lue.

M. Larouche a demandé la considération de sa motion relativement à un comité de vérification des pouvoirs, la proposition a été adoptée, et le président a désigné MM. Larouche, chairman, Regan, Garidel, Bath, Cunningham, Enright et Tobin.

Plusieurs délégués se sont levés et ont demandé s'il y avait des protestations du deuxième ward.

M. Adams a demandé au secrétaire de-puis quand la protestation du deuxième ward lui avait été remise.

Le secrétaire lui a répondu qu'on venait de la déposer sur son pupitre.

M. Adams a alors fait observer que délégués que conformément au réglement il, leur question ne pouvait pas être considérée.

Le président a décidé que l'objection de M. Adams était fondée.

Les délégués en ont appelé de la décision du président, et la décision a été maintenue par un vote de 17 contre 12.

Un délégué a demandé s'il n'existait pas de protestation du deuxième ward; M. Adams a soulevé la même objection, et la question a été écartée.

M. Larouche a proposé que tous les documents qui ont trait aux contestations fussent envoyés au comité chargé de la vérification des pouvoirs.

M. Adams a, comme amendement, fait la motion qu'aucune contestation ne fût considérée si elle n'a pas été présentée conformément au réglement 9, c'est-à-dire vingt quatre heures après la clôture des polls.

M. Larouche a accepté l'amendement, et le comité l'a adopté.

Sur la motion de M. Larouche, le comité s'est ajourné à jeudi prochain—sept heures et demie du soir—pour recevoir le rapport sur la vérification des pouvoirs.

Le comité de la vérification des pouvoirs se réunit, ce soir, à sept heures et demie, au No 24 du Passage de la Bourse.

Conseil de ville.—Le Conseil de ville a siégé hier, à midi.

M. Isaacson, le président en l'absence de maire. Les administrateurs Chevalier, Glynn, Houston, Marks et Mosby étaient présents.

Le secrétaire a lu la lettre suivante : Aux administrateurs de la ville de la Nouvelle Orléans.

Messieurs—J'ai l'honneur de vous annoncer que son honneur le maire Patton, a signé, pardevant le notaire de la ville, le mandat conseil d'après l'ordonnance No 6148 A. S., qui adjuge le droit de passage à la compagnie de chemins de fer de la ville.

Je suis, avec respect, votre obéissant serviteur,
ISAACSON,
Maire ad. int.

—Les administrateurs Houston et Behan ont présenté un rapport dans lequel ils se prononcent en faveur de céder à la compagnie du chemin de fer de Chicago, New Orléans et de la Nouvelle-Orléans, le droit de passer à un quai situé entre la rue Valette et Basin. La compagnie paiera les frais de réparation et de construction.

M. Behan a présenté la résolution suivante :

Attendu que la ratification de la convention qui a été adjugé, à la séance du Conseil qu'il a adjugé, à la compagnie de chemins de fer de la ville le droit de passage dans les rues Camp et Peters, Camp et Magazine, Banquette et Dauphine, Canal, Chemin de Gentilly et Bayou St-Jean, Esplanade et Pont du Bayou.

Il est résolu :

1° Que l'avis du maire est approuvé;

2° Que l'adjudication faite à la compagnie susdite soit ratifiée et confirmée.

3° Que la compagnie susdite soit tenue de payer à la ville la somme de $100,000 comme prix de la susdite concession.

4° Que la susdite compagnie soit tenue de payer à la ville la somme de $10,000 comme prix de la susdite concession.

5° Que la susdite compagnie soit tenue de payer à la ville la somme de $10,000 comme prix de la susdite concession.

6° Que la susdite compagnie soit tenue de payer à la ville la somme de $10,000 comme prix de la susdite concession.